

SYnergies

pour un développement durable

n° 5 - Juillet 2010 | Semestriel

Le journal d'information du SYDED du Lot

sommaire

■ Dossier spécial

Grenelle Environnement : priorité à la réduction et au recyclage des déchets

- L'opération "compostage individuel" reconduite pour 3 ans
- Vous nous posez souvent la question...

■ Zoom

- Le tri s'installe hors domicile !

flash info

Filière "textiles" opérationnelle



Désormais, vous pouvez apporter à la déchetterie (en sacs fermés uniquement) **les vêtements ou tout autre textile** (propres), quel que soit leur état. **Les chaussures**, si elles sont en bon état, sont aussi acceptées ; dans ce cas, pensez à les attacher par paire...

Selon le niveau d'usure de ce que vous déposerez dans les conteneurs, les textiles seront, soit réutilisés tels quels (réseau de friperies solidaires), soit transformés en isolant thermique ou en chiffons d'essuyage pour l'industrie.

Pour plus de détails, visitez le site de notre partenaire : www.lerelais.org

édito

La devise des années à venir : jetons moins, recyclons plus !

Notre production de déchets ménagers a plus que doublé en 40 ans et, même si une stabilisation est enregistrée sur la dernière décennie, ce constat ne pouvait plus demeurer sans réponse concrète forte pour renverser cette tendance.

Les récents textes du Grenelle Environnement tracent des objectifs et proposent des outils permettant l'amorce d'une décroissance de notre production de déchets, tout en augmentant la part destinée au recyclage.

Cette volonté politique exprimée aujourd'hui au niveau national par le biais réglementaire, certaines collectivités l'ont manifestée depuis bien longtemps. C'est le cas du SYDED du Lot qui, dès 2002, a déclenché dans ce sens tout une série d'actions auxquelles la population du département a largement adhéré :

- 12 000 foyers lotois se sont équipés d'un composteur,
- 15% des boîtes aux lettres du département portent à ce jour l'autocollant "stop pub".

Même s'il est difficile de quantifier leur impact avec précision, les résultats montrent une sensible baisse des quantités globales, alors que la part de déchets recyclables se maintient à un niveau inégalé en France.

Pour répondre aux ambitieux objectifs nationaux, la mobilisation générale sera de rigueur : les pouvoirs publics, les acteurs économiques, les professionnels du recyclage et du traitement, les associations environnementales et de consommateurs et, bien sûr, l'ensemble des citoyens. De son côté le SYDED du Lot reconduira et élargira ses moyens d'actions. C'est dans cette perspective qu'il a signé avec l'ADEME un accord pour la mise en œuvre d'un Programme local de prévention des déchets, en partenariat avec le Conseil général, sur une durée de 5 ans. La gestion éco-responsable des déchets devra désormais dépasser le cadre domestique et s'installer sur tous les lieux de vie : au travail, à l'école, sur les lieux de loisirs, pendant les manifestations culturelles ou sportives...

Afin de voir plus clair sur la situation du Lot dans le contexte national, sur le chemin parcouru et sur ce qui reste à accomplir, nous vous proposons de consulter le dossier spécial de ce SYnergies n° 5.

Michel QUEBRE
Président du SYDED



DOSSIER SPÉCIAL

Grenelle Environnement : priorité à la réduction et au recyclage des déchets

La loi sur les déchets de 1992 a initié des avancées importantes sur le traitement des déchets et sur la réduction de leur impact sur l'environnement. La loi Grenelle Environnement de 2009 consacre un de ses chapitres au renforcement de la **réduction** des déchets et de leur **valorisation**. Ces enjeux sont majeurs à double titre :

- **Environnemental**, en raison du gaspillage des matières premières et des limites, à moyen terme, des techniques de traitement des déchets ultimes (stockage, incinération).

- **Economique**, en raison de l'augmentation des coûts de gestion des déchets (transport, traitement...)

LES OBJECTIFS NATIONAUX

→ Réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées sur les 5 prochaines années (soit 5 kg/an/habitant - hors déchetterie)

JETER MOINS

JETER MIEUX

→ Porter à 45% le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (déchetterie incluse) en 2015

→ Diminuer de 15% les quantités partant à l'incinération ou au stockage d'ici 2012 !

La situation actuelle

Production d'ordures ménagères (2009)

Moyenne lotoise : 379 kg par habitant.

Moyenne nationale : 391 kg par habitant (ADEME - 2007)

Les quantités moyennes sont relativement proches à l'échelle nationale et départementale.



97 kg par habitant de déchets recyclables dans le Lot.

75 kg par habitant en moyenne nationale (ADEME - 2007)

Les lotois demeurent les "bons élèves du tri" avec une longueur d'avance sur la moyenne nationale.

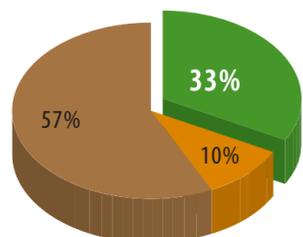
Taux de valorisation matière et organique :

Le Grenelle Environnement met l'accent sur la nécessité de favoriser la valorisation matière (recyclage et organique) pour ainsi diminuer les quantités stockées ou incinérées.

Pour le département, le recyclage des matériaux représente 68% de la part "valorisation matière" ; le reste (32%) correspond au compostage des végétaux collectés dans les déchetteries.

Le compostage domestique n'est pas comptabilisé dans la valorisation organique. Pourtant, sur la seule base des 12 000 composteurs délivrés par le SYDED, on estime tout de même, pour le Lot, plus de 1 100 tonnes de déchets fermentescibles détournés du stockage ou de l'incinération.

Les déchets qui ne suivent pas la valorisation matière sont orientés majoritairement vers une installation de stockage (Montech-82), le reste allant en incinération (Brive-19). Malgré le captage du biogaz dégagé par les déchets stockés et sa transformation en électricité, le taux global de valorisation énergétique reste relativement réduit.



- Valorisation matière et organique :
 - recyclage, compostage
- Valorisation énergétique :
 - Chauffage collectif bois : chaleur
 - Incinération : chaleur, vapeur > électricité
 - Biogaz (ISDND) > électricité
- Stockage (ISDND)

ISDND : Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux

Le SYDED précurseur

Les actions mises en œuvre

RÉDUCTION DES DÉCHETS

Promotion du compostage domestique
L'intérêt manifesté par les habitants du département pour l'acquisition d'un composteur ne diminue pas, le nombre de demandes est même en constante augmentation.

Distribution départementale de sacs cabas réutilisables.

Distribution d'autocollants "stop-pub".
L'opération est poursuivie.

Sensibilisation du public sur les choix de consommation (animations scolaires, stands grand public).

Distribution départementale du "carnet de courses éco-responsable".

VALORISATION DES DÉCHETS

Filière de valorisation pour les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) mise en place dans les déchetteries.

Démarches d'amélioration des collectes sélectives en partenariat avec les collectivités : expertise de la qualité et optimisation des collectes, campagne de sensibilisation auprès des particuliers, en porte-à-porte, sur des secteurs ciblés (900 foyers en 2009).

Finalisation du réseau de déchetteries en 2009.

Récupération du bois non traité pour alimenter des réseaux de chaleur et du bois traité pour le recyclage (aggloméré, ameublement...)

Nouvelle filière de valorisation pour les textiles mise en place dans les déchetteries.

LES RÉSULTATS DU LOT

→ Baisse globale des tonnages de 13% en 6 ans (entre 2003 et 2009)

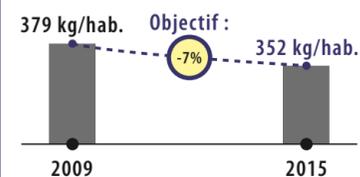
UN CONSTAT PROMETTEUR

→ 33% de valorisation (matière et organique) sur 2009 en incluant les déchetteries

→ Baisse de 5% en 3 ans des quantités partant en stockage ou en incinérateur (de 2006 à 2009)

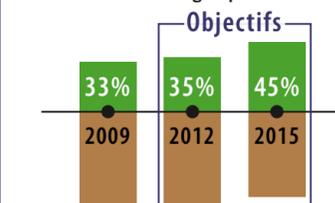
Ce qui nous reste à accomplir...

Baisse des ordures ménagères :

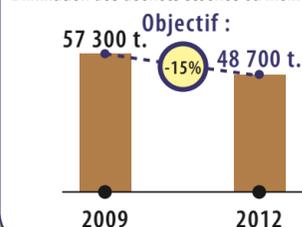


En anticipant les obligations législatives, le Lot a déjà fait des progrès dans le sens des futurs objectifs nationaux. Grâce à l'implication grandissante des usagers et avec le fort accompagnement que le SYDED a décidé de déployer, les bonnes orientations de nos résultats pourront être poursuivies et même amplifiées.

Valorisation matière et organique :



Diminution des déchets stockés ou incinérés :



Les pistes préconisées

de déchets

Environ 150 kg/an/habitant pourraient faire l'objet d'une prévention (produits alimentaires jetés sans même avoir été entamés, usage des textiles sanitaires tels les lingettes...)

→ Limiter le gaspillage

- Encourager les modes de consommations générant moins de déchets,
- Faciliter l'usage du stop-pub,
- Développer l'éco-conception des produits,
- Encourager la réutilisation des biens.

→ Favoriser le compostage

- Entendre le compostage domestique,
- Développer des filières de compostage en milieu collectif (cantine, restaurant, quartier, habitat vertical...).

de recyclage

Environ 100 kg/an/habitant de déchets potentiellement recyclables se retrouvent dans les déchets résiduels (bacs marron/gris).

→ Améliorer le tri sélectif

- Poursuivre les démarches d'amélioration,
- Communiquer sur les enjeux du recyclage.

→ Etendre la pratique du tri

- Inciter le tri "hors domicile" : au travail, à l'école, pendant les manifestations festives...

→ Développer la recherche

- Déployer de nouvelles technologies de recyclage,
- Trouver de nouvelles applications aux matériaux recyclables.



Le tri s'installe hors domicile !

Le SYDED souhaite encourager toutes les initiatives prises pour pratiquer le tri sélectif au-delà du cadre domestique. Pour cela, il propose, selon le cas, un accompagnement sous forme d'information et conseil, de signalétique et même de prêt de matériel de collecte spécifique pour les usages ponctuels. Voici quelques exemples de partenariats récents :

L'EHPAD de Catus

Après une analyse de l'état existant et l'évaluation des besoins, les bureaux, salles de pause, locaux de stockage et la cuisine ont été équipés de matériel de collecte différencié avec une signalétique adaptée. Pour les déchets de cuisine (préparation et restes de repas), deux composteurs ont été installés dans le potager dont les légumes sont préparés et consommés par les résidents.

Une réunion a eu lieu en présence du personnel administratif, technique et médical pour une présentation des consignes et des enjeux du tri.

Une première évaluation montre que le personnel a facilement intégré ce changement et que le volume des déchets non recyclables a été pratiquement réduit de moitié.

Le lycée Clément Marot à Cahors

Dans le cadre de la démarche "Eco-Ecole" engagée par cet établissement, un travail global a été mené par une équipe constituée de représentants des enseignants, des élèves, des parents d'élèves, des agents d'intendance (cantine, administration...) et du SYDED pour réduire les quantités de déchets produits et pour en valoriser un maximum.

Le diagnostic établi a débouché sur la définition d'un plan d'actions à mettre en place selon un planning bien défini. Parmi les pistes retenues figurent la réorganisation de la chaîne du self pour prévenir le gaspillage d'aliments (pain, desserts, fruits), la maîtrise de la consommation de papier et le renforcement du tri des déchets recyclables.

Festivals

Le tri et la fête ne sont pas incompatibles. Le SYDED souhaite accompagner dans ce sens les organisateurs volontaires. Des partenariats sont en préparation pour les Festivals *Africajarc*, *Ecaussystème* à Gignac et la *Rue des Enfants* à Montcuq.

Les Comités des fêtes intéressés seront également les bienvenus !



EHPAD de Catus

Kit "compostage individuel" à 20 € : opération valable 3 ans de plus !



Plus de 12 000 composteurs ont été distribués sur le Lot depuis 2002.

Le SYDED a décidé de poursuivre son soutien au développement de cette pratique en proposant aux foyers lotois l'acquisition d'un composteur domestique contre une contribution maintenue à 20 €.

En contrepartie, il est demandé aux usagers d'en faire une utilisation adéquate et régulière afin d'atteindre le but recherché : réduire les quantités de déchets.

Pour commander votre kit composteur (1 seul par foyer)

- Envoyez un **chèque de 20 € à l'ordre du Trésor public**, à l'adresse : SYDED du Lot, les Matalines 46150 Catus.
- Joignez-y les informations suivantes : vos nom et prénom, votre adresse et un numéro de téléphone (ou une adresse mail).

L'enquête d'évaluation "compostage individuel"

Pour évaluer avec le plus de précision l'impact de cette opération, connaître le degré de satisfaction des usagers et répondre au mieux à leurs attentes, une enquête est menée par téléphone auprès de détenteurs de composteurs individuels fournis par le SYDED. Merci de nous consacrer un peu de votre temps.

Si vous souhaitez y participer, un questionnaire est également en ligne sur www.syded-lot.fr.

Vous nous posez souvent la question...



Pourquoi tous les plastiques ne sont-ils pas recyclés ?

Il existe une multitude de types de plastique et la plupart seraient techniquement recyclables séparément. Cependant, pour l'instant, en France, pour des raisons économiques (quantités suffisantes pour assurer un approvisionnement régulier des usines, taille et formes adaptés pour assurer facilement leur tri...) des filières de recyclage ont été structurées uniquement pour 2 polymères : ils se retrouvent principalement dans les **bouteilles et flacons**.

Sur le Lot, le SYDED a élargi la gamme aux **films étirables** (suremballages, sacs...) confiés à un repreneur régional.

Sous l'impulsion du Grenelle Environnement, des études sont menées pour développer le recyclage des autres emballages en plastique. Le SYDED du Lot est candidat pour faire partie des sites pilotes d'expérimentation. *Dossier à suivre...*



Faites des économies

Achetez moins de déchets !



Opération valable toute l'année et dans toute la France.

Parce que vos achats deviennent en partie vos déchets...

Une étude "chariot" à été lancée par l'ADEME en 2007 et poursuivie en 2009 sur le contenu de plusieurs chariots d'achats représentatifs de la consommation des ménages en grandes surfaces. 450 produits au total ont été analysés pour cette étude. Le contenu du **chariot de référence** génère **73 kg de déchets** par an et par personne. **Il est constitué des produits les plus vendus**, disponibles partout en France et identifiables dans toutes les marques de distributeurs.

Les produits choisis pour le **chariot "minidéchets"** répondent aux critères suivants : **réutilisables** (torchons, piles rechargeables...), si possible **sans emballage** (fruits, produits à la coupe...), en **éco-recharge** (lessive...), en quantités et en **conditionnements adaptés**, avec des **emballages recyclables** et plus légers.

En optant pour un **chariot "minidéchets"** (46 kg de déchets par an et par personne), on peut réaliser une économie de 500 € par an et par personne en comparaison avec le chariot de référence. L'économie est de 800 € par an et par personne par rapport au **chariot "maxidéchets"** qui génère 112 kg de déchets par an et par personne !

Pour plus d'informations : www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=64470